


# FAQ

# Services FSE



Contact :  
[formation@ccism.com](mailto:formation@ccism.com)  
[www.ccism.fr](http://www.ccism.fr)  
0590 27 91 51



**Qualiopi**   
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la catégorie suivante :  
ACTIONS DE FORMATION

  
l'Europe  
s'engage  
à Saint-Martin  
avec le FSE



Fonds social  
européen

# 1. C'est quoi le FSE et en quoi consiste le projet de la CCISM ?

Le Fonds social européen (FSE) est un fonds structurel de l'Union européenne. Sa vocation principale est de contribuer à améliorer les perspectives professionnelles de l'ensemble des citoyens européens, en particulier ceux en situation de précarité ou d'exclusion.

En France, le FSE finance les projets au niveau national ou local des acteurs publics et/ou privés (État, collectivités locales, chambres consulaires, entreprises, associations, etc.) portant des projets au bénéfice des personnes les plus exposées à des difficultés d'insertion professionnelles et sociales.

Pour la Guadeloupe, région administrative dont dépend Saint-Martin, le montant du FSE est de 254 millions d'€ pour la période 2014-2020 et permettra plus de 300 millions d'€ d'investissements.

Le FSE n'accorde pas d'aide directe aux personnes. Pour demander une aide du FSE, il faut être un organisme doté d'une personnalité morale.

## 2. Quels sont les projets soutenus en priorité par le Fonds social européen ?

Les programmes FSE gérés par l'État soutiennent les projets des organismes publics ou privés visant en particulier à :

- Adapter les travailleurs et les entreprises aux mutations économiques
- Favoriser le retour et le maintien dans l'emploi
- Intégrer les personnes défavorisées
- Lutter contre les discriminations dans l'emploi

Pour la période 2014-2020, le FSE est mobilisé autour de 4 grands objectifs thématiques :

- l'inclusion active et la lutte contre la pauvreté
- l'éducation et la formation tout au long de la vie
- l'accès à l'emploi durable et le soutien à la mobilité du travail
- et pour les départements d'Outre-mer (DOM) : le renforcement des capacités administratives.

La programmation 2021/2027 met l'accent sur trois priorités centrales : l'emploi, la cohésion et les compétences.

## 3. À qui dois-je m'adresser pour demander une aide du Fonds social européen ?

Au niveau régional, il convient de s'adresser aux DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et aux DEETS (Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) pour l'Outre-mer.

## 4. Où prendre connaissance des appels à projets en cours ?

L'ensemble des appels à projets sont à retrouver sur le site : <https://fse.gouv.fr>, dans la rubrique "Appel à projets".

## 5. Où déposer une demande de subvention ?

Votre demande de subvention FSE (programmes gérés par l'État uniquement) doit être effectuée sur le site Ma démarche FSE.

Cet outil vous permet de soumettre un dossier de demande FSE mais également de déposer en ligne les bilans d'exécution à l'appui de vos demandes de paiement et les pièces justificatives nécessaires au contrôle du dossier en vue du remboursement de vos dépenses.

## 6. En quoi consiste le projet de la CCISM cofinancé par le FSE ?

Le projet est intitulé « Le Parcours Créateur - l'accompagnement du porteur de projet » qui se terminera au 31/12/2022.

Coût total prévisionnel éligible 378 107.04 € - Aide FSE sollicitée 320 063.04 €

L'axe prioritaire est d'anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi.

Cet axe prioritaire est décliné 3 actions :

- Conseil et Accompagnement à la création
- La formation professionnelle du créateur
- La formation du personnel

Le projet dans sa finalité est d'accomplir les objectifs suivants :

- Rendre accessible la possibilité de se former dans l'entrepreneuriat et les bases de la gestion de PME.
- Aider nos talents à se révéler et générer l'économie.
- Donner à nos habitants les outils, les compétences et l'envie d'entreprendre sur le territoire.
- Mettre en place et rendre disponible les statistiques recueillies pour les utilisés dans une démarche décisionnelle et pour aiguiller le besoin.
- Avoir une CCISM munie des compétences et clés nécessaires à son développement

Pour proposer les services manquants pour les entrepreneurs tout au long du cycle de leur projet.

## 7. Quelles sont les services proposés dans le cadre de ce projet ?

### -Conseil et accompagnement à la création d'entreprise

Ce parcours est composé de 9 étapes autour de 16 séances de travail et des rendez-vous conseils.

(Définition de l'idée / Adéquation homme-projet / Etude de marché / Prévisionnel financier / Recherche aides et financement / Choix de la forme juridique / Immatriculation / Suivi post 3 mois)

Cet accompagnement se fera en utilisant des outils numériques tel que le CCI Business builder entre autres.

A travers cette action, nous allons accompagner 50 porteurs de projets.

### -Webinaires

Nous venons de terminer les webinaires en Anglais et entamons les sessions en français au cours du mois de mai.

Les étapes de la création - 5/05

Comment concevoir son business model - 10/05

Les outils digitaux pour construire son projet - 12/05

Elaborer son marketing mix - 17/05

Comment concevoir les besoins financiers de son projet - 19/05

Comment financer son projet - 24/05

Les principes juridiques, fiscaux et sociaux - 31/05

Les webinaires en anglais sur les mêmes thématiques sont mis à disposition sur notre chaîne YouTube en fin de série.

### -Ateliers

Les ateliers sont la suite des webinaires afin de mettre en pratique les thématiques ci-dessous :

CCI Business Builder / Faites le point sur vous

Business model

Comment construire son plan marketing

Comment fixer ses prix

Comment construire son prévisionnel financier

Choisir sa forme juridique

Ces ateliers seront organisés durant le mois de juin. Les dates seront bientôt communiquées.

Le nombre de places sera limité à 10 pers

## -Formations

Nous proposerons 8 formations adaptées aux premières phases de création et gestion d'une entreprise incluant les formations obligatoires dans le domaine de la restauration et de l'alimentation.

Entreprendre : les bases de l'entrepreneuriat (5 jrs)  
Responsabilités juridiques fiscales et sociales (2 jrs)  
Développer son business plan (2 jrs)  
Le prévisionnel financier (1 jr)  
Mettre en place une stratégie commerciale (3 jrs)  
Piloter son entreprise (2 jrs)  
Permis d'exploitation (3 jrs)  
Hygiène alimentaire (2 jrs)

Le calendrier des formations est en cours de planification.  
Nous allons pouvoir former 750 porteurs de projets ou entrepreneurs.

## 8. Comment pouvez-vous bénéficier de ces services ?

Conseil et accompagnement à la création d'entreprise : Les prérequis sont d'avoir un projet de création d'entreprise, être motivé, vouloir se faire accompagner par un conseiller qui validera la maturité du projet à la suite d'un entretien. L'accompagnement à une valeur de 1200 euros et grâce au cofinancement du FSE, il sera au coût de 220 euros.

Webinaires : gratuits et ouvert à tous. Organisé de 19h à 20h. Inscription obligatoire sur le site internet de la CCISM ([www.ccism.fr](http://www.ccism.fr))

Ateliers : organisés au sein de la CCISM de 17h30 à 20h30. Inscription obligatoire sur le site internet de la CCISM ([www.ccism.fr](http://www.ccism.fr)). Prix : 50 Euros.

Formations : contacter le pôle formation par courriel ([formation@ccism.com](mailto:formation@ccism.com)) / 0690 32 52 80-0590 27 91 51 pour un entretien préalable à l'entrée en formation. Avec le cofinancement du FSE, les formations seront à 30% du prix d'origine.



## **MAISON DES ENTREPRISES**

Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin  
Maison des Entreprises  
10, rue Jean Jacques Fayel  
97150 Saint-Martin  
Tel : 0590 27 91 51 – [www.ccism.com](http://www.ccism.com)  
Siret : 130 007 503 000 19

Mai 2022

